

Beyssenac, le 14 novembre 2020

Commune de B E Y S S E N A C

Lettre du Maire

n° 2

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année 2020, nous vivons à nouveau une époque particulière depuis le re-confinement de la population décidé par le Président de la république Emmanuel Macron à partir du vendredi 30 octobre 2020.

Déjà, du 17 mars au 10 mai 2020, le 1^{er} confinement nous avait surpris car c'était du jamais vu mais il nous avait obligé à nous organiser pour nos actions quotidiennes, nos courses, nos visites, nos rencontres et aussi pour la vie économique, sociale, scolaire, culturelle, sportive..... en France. Nous avons fait face.

Ce re-confinement d'automne nous perturbe mais il est nécessaire afin que ce Coronavirus ne se multiplie pas trop et qu'il puisse être « aussi bien que possible » maîtrisé par les services de santé et de soins.

Aujourd'hui, il semble difficile que l'on puisse retrouver une vie normale ou presque avant janvier ou février 2021, voire peut-être seulement au printemps.

Je vous adresse cette lettre afin de vous informer sur des sujets importants :

- le **Confinement de la population** française,
- le nouvel **Agent technique communal**,
- le **Plan Local d'Urbanisme**,
- les nouveaux **Noms des routes** et les **Numéros des habitations**,
- l'arrivée de la **Fibre à Beyssenac**,
- le **Repas des Aînés** et le **Colis des Aînés**,
- le **Noël des Enfants**,
- les **Travaux communaux**.

Le Conseil municipal s'est réuni le 10 novembre afin de discuter de plusieurs sujets concernant notre commune pour les mois à venir.

Le re-Confinement de la population

Nous sommes un peu habitués car c'est le 2^{ème} confinement mais n'hésitez pas à faire appel aux services municipaux :

- la mairie est ouverte 6 jours sur 7,
- les élus sont à votre écoute,
- les agents communaux peuvent vous aider.

En mars, avril et mai, nous avons téléphoné plusieurs fois aux aînés. Nous le referons cet automne, surtout envers ceux qui sont seuls ou qui ne se déplacent pas afin de garder un contact car il n'est pas recommandé de rendre des visites dans cette période.

Le nouvel Agent technique communal



Charles BRACHET est au service de la commune de Beyssenac et de ses habitants depuis le 1^{er} octobre 2020. Agé de 51 ans, il était en poste au service des espaces verts à la Mairie de Paris depuis 1990. Il est originaire de Saint-Julien le Vendômois et il a souhaité se rapprocher de son village natal. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

David BOUZONIE, qui avait remplacé Daniel BLANCHER depuis le 1^{er} avril 2018, a souhaité revenir dans l'entreprise qu'il avait quittée il y a 2 ans.

Le Plan Local d'Urbanisme ou P.L.U.

Depuis plusieurs années, la commune de Beyssenac élabore son Plan Local d'Urbanisme ou P.L.U. destiné à déterminer quelles sont les parcelles qui doivent rester agricoles, les parcelles qui sont des espaces naturels (bois et forêts) et les parcelles qui peuvent être constructibles.

Ceci est surtout destiné à protéger l'agriculture qui est la 1^{ère} activité de Beyssenac mais aussi à limiter et surtout à regrouper les constructions d'habitations afin que les maisons ne soient pas « éparpillées » dans la commune. Il y a aussi une question de coût car une maison isolée qui doit être desservie par l'électricité, l'eau, la voirie et la fibre, cela coûte cher alors que s'il y a 3 ou 4 maisons groupées, cela revient moins cher.

Nous n'avons pas souhaité ce P.L.U. mais nous sommes obligés d'en passer par là pour avoir quelques constructions nouvelles.

Les maires des communes rurales sont en général contre les P.L.U. car on ne peut pas créer beaucoup de zones où construire mais la loi est ainsi.

Mais un bureau d'études conseille et accompagne la commune de Beyssenac pour cela.

Nous arrivons enfin à la fin de la procédure. Vous avez eu des informations dans les bulletins municipaux. Il y a eu 3 réunions publiques à la salle polyvalente il y a 3 ou 4 ans.

Une enquête publique est obligatoire. Elle aura lieu du 20 novembre au 19 décembre 2020. Vous pouvez vous renseigner à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. N'hésitez pas. L'information est parue dans les journaux début novembre.

Les nouveaux Noms des routes et les Numéros des habitations

Afin d'identifier l'ensemble des habitations raccordables au réseau Corrèze 100 % fibre dans quelques semaines, la commune de Beyssenac a dénommé près de 80 routes, chemins, allées et rues. Cela représente la mise en place de 150 panneaux en émail indicateurs des noms pour l'ensemble des 1830 hectares de Beyssenac.

Ce nouvel adressage sera utile à tous, aux services de soins, de secours et de santé, aux livreurs, aux facteurs, aux entreprises réalisant ou réparant nos réseaux (fibre, eau, électricité, téléphone, voirie)... afin que nos communes rurales soient identifiables correctement par tous les usagers.

La pose des panneaux est réalisée par l'entreprise Chouzenoux Paysage (Saint-Sornin Lavolps) et subventionnée par le Conseil départemental de la Corrèze. Nous vous enverrons un courrier prochainement pour vous indiquer quelle est votre nouvelle adresse. En général, vous garderez le nom de votre hameau ou lieu-dit actuel et une ligne sera rajoutée sur votre adresse.

Exemples : - si votre adresse est **Sarrette**,

...la nouvelle adresse sera par exemple : **15 route de Saint-Cyr
Sarrette**

- si votre adresse est **le Montézin**,

...la nouvelle adresse sera par exemple : **300 route de Lubersac
Le Montézin**

- si votre adresse est **Pissac**,

...la nouvelle adresse sera par exemple : **2109 route du Périgord
Pissac**

- si votre adresse est **la Plaisance**,

...la nouvelle adresse sera par exemple : **4534 route de Pompadour
La Plaisance**

Le numéro de l'habitation est souvent un grand nombre car c'est la distance, en mètres, entre le début de la route et votre maison. 99 % des communes ont procédé de cette manière.



L'arrivée de la Fibre à Beyssenac

Comme prévu avec le Département de la Corrèze et la Communauté de communes, vous serez raccordables à la fibre en tout début d'année 2021. Les réunions étant pour le moment interdites, l'information vous sera transmise dans votre boîte aux lettres. Vous connaîtrez alors la date où vous serez raccordables et vous aurez aussi les coordonnées des opérateurs (Orange, Ozone, ...) que vous devrez contacter et qui mettront, en général, un maximum de 4 semaines pour faire les travaux pour votre accès à Internet, au téléphone, à la télévision,....

Vous n'aurez que l'abonnement à payer, bien sûr. Aucun frais de raccordement ne doit vous être facturé. Ce sont le Département et la Com com qui payent le raccordement.

Le Repas des Aînés et le Colis des Aînés

En raison du confinement, il n'est pas possible d'organiser de repas à la salle polyvalente. Nous verrons, au printemps 2021, si le repas des aînés de plus de 65 ans pourra se tenir.

Pour ce qui est du « Colis des Aînés en fin d'année » que nous avons l'habitude de distribuer aux personnes de plus de 75 ans qui ne participent pas au repas, nous verrons s'il est possible de le distribuer en fin d'année.

Le Noël des Enfants

Pour les mêmes raisons, pas de regroupement de la population et ne pas prendre de risque de contamination des enfants et de leurs parents, le Noël 2020 des enfants ne pourra pas être organisé. Il est souhaitable que les enfants fêtent ce Noël uniquement avec la famille proche.

Les Travaux communaux

La commune a réalisé des travaux de voirie, comme chaque année, sur les secteurs de la Valade, les Graffouillades, Sarrette, l'Etang-la-Lande, la Sarras, la Boissière, Chavagnac-le Montézin et Germignac pour 69 950 € TTC.

Depuis cet été, les travaux d'aménagements devant la mairie et la construction des toilettes publiques sont achevés. La salle de réunions de la mairie est désormais accessible sans marche avec une pente douce et les toilettes également par deux pentes douces. Une place « handicapé » pour voiture est matérialisée devant la mairie. Aussi, pour vos visites au secrétariat de mairie, vous devez vous garer place de l'église.

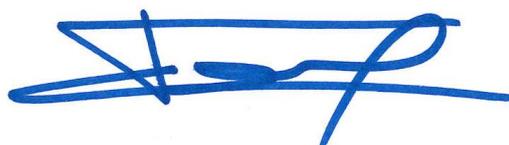
En 2021, les abords du monument aux morts seront aménagés, les marches des escaliers seront moins « hautes » et deux rampes y seront mises en place pour aller plus facilement à pied de la place de l'église vers la mairie et les toilettes publiques.

Dans quelques semaines, vous recevrez le bulletin municipal d'informations relatif aux deux années écoulées.

Je vous souhaite de profiter de quelques bons moments en cette fin d'année 2020 !

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,

A blue ink signature, appearing to be 'Francis Comby', written in a cursive style.

Francis COMBY

14 novembre 2020